

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 octobre 2023
Date de publication 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.**

Représentés : **Bruno LORILLERE par Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH par Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05_07112023

N°05 : ETUDE DE FAISABILITE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Le rapporteur expose que dans le contexte actuel de développement des énergies renouvelables et d'augmentation des coûts des énergies, la commune souhaite étudier la faisabilité de mettre en œuvre une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque. L'objectif de cette installation serait un projet d'autoconsommation collective étendue desservant différents sites de la ville.

Le périmètre de l'étude est un point de production au moyen d'ombrières sur le parking du COSEC situé rue Pierre de Coubertin. Les sites consommateurs concernant quelques bâtiments de la ville dont potentiellement :

- Le COSEC
- Le site d'aire d'accueil des gens du voyage
- Les nouveaux tennis couverts
- Le groupe scolaire Maurice VECHIN
- La maison de santé
- Le complexe aquatique
- La maison de l'enfance

Après consultation, le cabinet EPURE Ingénierie, nous propose de réaliser cette étude comprenant :

- Détermination du périmètre de l'étude

- La visite des sites
- L'analyse de la faisabilité technico-économique d'une installation PV comprenant :
 - Le dimensionnement du générateur photovoltaïque et différents scénarii de production PV
 - Le calcul des taux d'autoconsommation et d'autoproduction ainsi que leur impact sur le réseau
 - Le suivi de l'installation
 - L'analyse des enjeux de sécurité
 - Les aspects économiques (achat d'électricité, subventions, coûts d'investissement et d'exploitation, plan de financement, revenus)

Le montant de l'étude s'élève à 5 863.00 € HT soit 7 035 € TTC.

Il est donc proposé de retenir l'offre du cabinet EPURE Ingénierie d'un montant de 5 863.00 € HT pour la réalisation de cette étude de faisabilité solaire photovoltaïque. Cette étude est subventionnable au titre du dispositif « Soutien au photovoltaïque » de la Région Grand Est à hauteur de 70%.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût de l'opération : 7 035.00 € TTC
- Base subventionnable : 5 863.00 €
- Subvention :
 - Région (70%) : 4 104.10 €
- Autofinancement : 2 930.90 €

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre du cabinet EPURE Ingénierie pour un montant de 5 863.00 € HT soit 7 035.00 € TTC pour la réalisation d'une étude de faisabilité solaire photovoltaïque,
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - Coût de l'opération : 7 035.00 € TTC
 - Base subventionnable : 5 863.00 €
 - Subvention :
 - Région (70%) : 4 104.10 €
 - Autofinancement : 2 930.90 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..Pascal PETIT....., secrétaire de séance